

Service de la police municipale (SPM)

T +41 (0)22 306 06 55
spm@vernier.ch

11.12.2025 / eros / 156903

TABLE DE LA SECURITE

Secteur de Châtelaine
Séance du 11 décembre 2025
18h00 – Centre de quartier de Châtelaine

SYNTHÈSE

Introduction

La table de la sécurité se veut être une rencontre entre les acteurs civils et professionnels de la sécurité et du social durant laquelle les intervenants partagent les problématiques vécues et de leurs différents constats sur le terrain. Le but est de faire part des expériences de chacun afin de trouver des solutions pérennes. L'impact espéré est d'améliorer la sécurité et la cohésion sociale dans le quartier.

Organisation par secteurs d'ilotage du service de la police municipale de Vernier (ci-après SPM)

La Ville de Vernier est répartie en sept secteurs d'ilotage. Ceux-ci reposent sur un binôme de policiers référents affectés à des secteurs spécifiques, afin d'assurer un suivi personnalisé des problématiques de fond.

Les binômes sont composés de :

- L'appointé SHAQIRI et l'appointé DOMINE pour le secteur des Libellules – Châtelaine Sud
- L'agent ALEMANNO et l'agent LANDRECY pour le secteur de Balaxert – Châtelaine Est
- L'appointée DROZ et l'agent ZAETTA pour le secteur de l'Etang, Bois-des-Frères, Châtelaine Nord / Ouest

Coordonnées et horaires du SPM

Poste de police municipale de Vernier	: Avenue de l'Etang 55 – 1219 Châtelaine
Téléphone	: 022 306 06 55
Interventions	: Lundi au vendredi de 07h00 à 23h00 / Samedi de 13h00 à 23h00
Guichet	: Lundi au vendredi de 10h00 à 14h00
Courriel	: spm@vernier.ch

Problématiques

■ Rue Jean-Simonet

Plusieurs habitants ont relevé la présence de véhicules stationnés sur les trottoirs qui ne permettraient pas de les emprunter et en bordure de route sur le chemin du Croissant.

Élément de réponse :

Le SPM a informé les participants que la problématique nous avait déjà été transmise auparavant. Plusieurs amendes ont été apposées par les contrôleurs du stationnement en journée et par les agents de police municipale en soirée. Nous gardons une attention particulière sur différents moments de la journée.

■ Chemin du Croissant

Plusieurs habitants ont relevé que le stationnement des véhicules le long du chemin représente un danger pour les piétons, lesquels sont obligés de circuler au centre de la voie/ou du chemin. De plus, les camions de la voirie n'arriveraient pas à récupérer les conteneurs sur l'ensemble du chemin.

Élément de réponse :

Le panneau "interdiction de stationner" a été avancé au niveau du croisement avec la rue Jean-Simonet. Un projet de réaménagement complet du chemin du Croissant est prévu, mais ne pourra avoir lieu que lorsque les trois autres bâtiments prévus par les deux PLQ qui jouxtent ce chemin auront été réalisés. C'est seulement à cette échéance, dont on ne connaît pas la temporalité, que ce chemin pourra être fermé au trafic motorisé. En attendant cette échéance, des contrôles de la police municipale et des contrôleurs du stationnement se poursuivront.

■ Salle de fête Emilie-de-Morsier (samedis)

Des bénéficiaires de la salle de fête lèveraient le potelet situé à la hauteur de la rue Jean-Simonet 2 pour accéder à l'école en véhicule. Lors des événements, il y aurait des nuisances sonores et des non-respects des horaires de fermeture.

Élément de réponse :

Le SPM a informé qu'il intervenait à la suite des réquisitions des habitants concernant les problématiques susmentionnées. De plus, plusieurs amendes administratives ont été établies aux organisateurs n'ayant pas respecté le règlement de location. Nous avons précisé que nous travaillons en étroite collaboration avec le service guichet prestation au sujet de ces événements.

■ Avenue Henri-Golay 24

Plusieurs habitants ont signalé que plusieurs automobilistes se stationneraient dans le prolongement du passage piéton pour déposer leurs enfants, mettant ainsi en danger les piétons.

Élément de réponse :

Un projet de réaménagement complet de la rue est prévu pour 2028 et devrait permettre d'améliorer la situation. Entre temps, les contrôles par la police municipale ont été renforcés et une sensibilisation auprès des parents de l'EVE à cette problématique a été faite.

■ Chemin J.-Ph.-De-Sauvage

Un habitant relève que certains véhicules seraient stationnés avec des cartes accordées aux personnes à mobilité réduite et ne seraient pas les bénéficiaires principaux.

Élément de réponse :

La responsable des contrôleurs du stationnement explique être en relation avec le Service des Délivrances des Documents Publics de Genève. En effet, chaque constat effectué par les contrôleurs du stationnement lui est rapporté et les coordonnées des détenteurs desdites cartes lui sont transmises. De ce fait, les intéressés sont contactés pour une enquête. Si une fraude est avérée, un rapport est établi au service concerné qui se réserve le droit de sanction envers les contrevenants.

■ Quartier de l'Etang

Plusieurs participants ont relevé la présence de véhicules, taxis, VTC et de livraisons qui circuleraient au cœur du quartier de l'Etang en empruntant des passages piétons et des espaces verts.

Élément de réponse :

Le SAM a informé que de nouveaux potelets seraient installés au premier trimestre 2026 pour bloquer physiquement l'accès des véhicules au sein de la zone piétonne. Le SPM a précisé que s'ils constataient des automobilistes emprunter les passages piétons, ces derniers seraient amendés. L'îlotier reste attentif à la problématique et son évolution à la suite de l'installation des potelets.

Divers

■ Radar pédagogique

Un radar pédagogique a été acquis par le SPM. Ce dernier permettra d'être installé sur différents secteurs problématiques et permettra de relever les statistiques de vitesses sur les axes concernés. Ainsi, le SPM adaptera les interventions en fonction des analyses.

■ Trotinette électrique

Un rappel a été effectué concernant l'usage des trotinettes électriques. En effet, pour pouvoir circuler sur la voie publique, le conducteur doit être titulaire du permis de conduire pour la catégorie

M s'il est âgé entre 14 et 16 ans. Dès 16 ans, aucun permis n'est requis. Les trottinettes doivent être homologuées. À savoir, 500W de puissance maximale et limitées à 20km/h.

■ Correspondants de nuit

Certains habitants souhaitent connaître plus en détails le rôle des correspondants de nuit.

Élément de réponse :

Les correspondant.e.s de Nuit sont un dispositif de médiation sociale et urbaine. Ils assurent une veille sociale dans l'espace public chaque soir et sont présents tous les jours de l'année de 18h à 2h du matin. Reconnaisable à leurs tenues bleues distinctives, ils sillonnent l'espace public par équipe de deux pour aller à la rencontre des habitants et des usagers.

Leur rôle n'est pas répressif mais préventif et de proximité :

- Ecouter et dialoguer avec les personnes rencontrées pour réduire les tensions et favoriser le « vivre-ensemble »
- Apaiser les conflits, notamment liés aux nuisances sonores, aux conflits de voisinage ou aux incivilités.
- Informer et sensibiliser la population sur les règles de vie commune et orienter les habitants vers les services municipaux ou associatifs compétents.
- Collaborer avec les partenaires institutionnels pour un suivi approprié des situations.

Ils sont joignables par téléphone, quotidiennement, de 18h à 2h du matin pour une demande d'intervention au 0800 12 19 20, ou par courriel, pour signaler une situation, à l'adresse suivante : nuit@vernier.ch.